VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Willard & Eiseman

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de MARY ELIZABETH KELLER, Veuve de George Rice — Cour Civile de District, No 87,766.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 13 MAI, A MIDI.

Vente par WILLARD & EISEMAN. MEYER EISEMAN, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mary Elizabeth Keller, veuve de George Rice et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 mai, à midi toutes les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

Première—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 15, l'ilet No 45, borné par les rues Marengo, Milan, Colisée et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holon A. Reinbook, passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le onzième (11) jour de mars 1868, ledit lot mesurant d'après cela, vingt huit pieds (28) sept (7) pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple No 1204 rue Marengo, laquelle contient 5 chambres et cuisine, plâtré et tapissé retire du trottoir.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, Rousseau, St-André et Pâlten, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Kennell & Werner, le 25 mars 1848, et déposé en l'étude des régistres de la paroisse de Jefferson, ledit lot mesure en mesure américaine, trente-et-un pieds (31) onze pouces (11) et cinq (5) lignes de face à la rue Ste-Marie sur cent vingt-sept pieds (127) dix pouces (10) et cinq lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 17ième jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 530-32 rue Ste Marie, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope (autrefois Duplantier), Magasin, Gallenie et Constance; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf (29) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Calliope, sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur et vingt-neuf (29) pieds neuf (9) pouces et six [6] lignes sur la ligne du fond;

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double Nos 1016-20 rue Calliope, contenant 7 chambres de chaque côte, avec deux étages dans le fond.

Quatrième—Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 119 borné par les rues Constance, Calliope, Annonciation et Clio (autrefois Gallenie), désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un devis et certificat d'arpentage signé par D. F. Seghers et fils, voyers, daté du 5 décembre 1908, et d'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurant, à savoir:

Le lot A — quarante-cinq pieds (45) et six pouces (6) de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds (100) formant le coin des rues Constance et Calliope, étant composé du tout du lot original No 26 et sur la plus grande partie du lot No 25.

Les améliorations sur ce lot comprenant un emplacement splendide pour commerce et résidence, Nos 1102-04 rue Constance. La bâtisse contient environ 8 chambres en plus du magasin.

Le lot B—Vingt-neuf pieds (29), dix pouces (10) et quatre lignes (4) de face à la rue Constance, trente-cinq pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne de côté vers la rue Calliope contigu au lot A sur ledit devis, une première profondeur sur l'autre ligne du côté opposé s'allongeant au long d'une allée commune pour l'usage dudit lot B et le lot C contigu, de quarante pieds (40) onze (11) pouces et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là une deuxième profondeur de dix-sept [17] pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq [5] pieds cinq [5] pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre [34] pieds neuf [9] pouces et deux [2] lignes.

Le lot C — Quatorze (14) pieds un pouce (1) et quatre (4) lignes de face à la rue Constance; douze (12) pieds deux pouces (2) et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Clio, de cent pieds (100) une première profondeur sur la ligne du côté opposé s'allongeant au long de la susdite allée commune pour l'usage des dits lots C et B, quarante pieds (40) onze pouces (11) et quatre lignes (4) de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Calliope de deux (2) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes; de là une deuxième profondeur de dix sept pieds (17) dix pouces (10) et deux (2) lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Clio de cinq (5) pieds cinq (5) pouces et de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente quatre pieds (34) neuf pouces (9) et deux (2) lignes.

Les dits lots B et C, sont composés d'une partie du lot original 25 et le tout des lots originaux 23 et 24.

Les améliorations sur les lots ci-dessus décrits B et C comprennent une résidence double Nos 1106-8 rue Constance, et la résidence simple No 1110 rue Constance.

Le lot D est contigu aux lots A, B et C dans le fond, seize pieds [16] huit pouces [8] de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq [5] lignes, étant composé de la plus grande part du lot No 27 et une petite portion de terre dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage simple attrayant No 936 rue Calliope, retiré de la banquette, grillage en fer, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot E est vingt-sept pieds [27] deux [2] pouces et trois [3] lignes de face à la rue Calliope, vingt-huit pieds [28] onze pouces [11] et trois [3] lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [127] dix [10] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne de division du lot D, une première profondeur le long d'une allée sur le côté vers la rue Annonciation pour l'usage commun dudit lot E et contigu au lot F de soixante-seize pieds [76] un pouce [1] et quatre [4] lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Annonciation trois [3] pieds un [1] pouce et de là une deuxième profondeur à la ligne du fond de quarante-neuf pieds [49] et trois [3] pouces.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double attrayant Nos 932-34 rue Calliope, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté; plâtre, grillage en fer et citerne.

Le lot F mesurant vingt-sept pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante-seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E, de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce; de là une ligne droite s'étendant à la ligne du fond de quarante-neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928-30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citernes.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et l'ilet que la propriété ci-dessus désignée par le 33 sur le devis ci-dessus mentionné de D. E. Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire, comme plan No 6 lequel dit lot mesurant vingt-quatre [24] pieds neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122) pieds et trois [3] pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprenant la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope, contenant 6 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1909, et de payer le coût des certificats nécessaires pour les actes de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les loyers devant appartenir aux acquéreurs de la date de la signature des actes de vente. Les acquereurs devant déposer comptant dix pour cent [10 0/0] du prix d'achat au moment de la vente avec l'encanteur

Dart & Kernan et L. L. Labatt, avocats.

WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN, Encanteur.

11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Lionel M. Ricau. | Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

20 CHARGEMENTS 20

DE DIVERS FRETS NON RÉCLAMÉS

De la Division Entière de la T. & P. R. R. Co., Est de Marshall, Texas.

A L'ENCHERE PUBLIQUE IL SERA VENDU

LUNDI, LE 10 MAI 1909, A 11 HEURES A. M.,

A LA T. & P. R. PRESSE A COTON SKY LOT, A LA TETE DE LA RUE HENDERSON.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, Bureau No 825 rue Union, par ordre de la T. & P. R. R. Co., pour le compte de celui que cela concerne, en vertu des notes 124 de 1890 et 167 de 1898, les diverses marchandises non réclamées ci-suivant de:

Bois de Charpente, Quincaillerie, Epiceries, Verreries, Faïence, Meubles de Maison, Corde, Marchandises Sèches, Machines, Un Grand Assortiment de Machines à Coudre, Marchandises de Plombiers et un Lot de Fret Divers trop long pour énumérer.

SANS LIMITE OU RESERVE.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux avant livraison. 28avril—28—mai 2 9 10

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans précédent pour s'engager dans un commerce bien établi.

La Propriété Foncière et le Contenu d'Affaires d'Entrepreneur de Pompes Funèbres et Salon Funèbre de Thos E. Lynch, Nos 1425 et 1427 avenue Tulane.

No 85 973 -Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 13 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'our signé le 31 mars 1909 par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces, au fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté, le tout plus ou moins en mesure américaine acquise le 30 juillet 1904, livre des transferts 197, folio 714.

Les améliorations comprenant une grande bâtisse à deux étages connue comme le "Thos E. Lynch Funeral Parlors" et toute autre chambres et grande écurie avec stalles et chambres pour voitures.

Le contenu de ce établissement de Salon Funèbre consiste d'un buggy de livraison, 1 wagon de livraison, 4 voitures, 1 ambulance, 1 corbillard, 1 baronche, 2 wagons, 5 jeux de harnais doubles, 2 jeux de harnais simples, 1 paire de chevaux sorrel, 1 paire de chevaux bai 1 cheval gris, 3 chevaux bai, 1 paire de chevaux noirs, 1 petit lot de fournitures pour pompes funèbres, 1 vieux corbillard, 1 petit wagon de livraison, meubles de bureau et installations, etc.

Conditions — Le contenu dudit établissement de Pompes Funèbres et salons funèbres ensemble avec la propriété foncière ci-dessus décrite, sur laquelle le commerce est conduit en gros, comptant. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété en et pour l'année 1909, et de déposé chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère au moment de l'adjudication, de payer toutes les certificats nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.

11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dominic A. Cirino—No 89,113—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR KENNEDY & AIREY Encanteurs—Bureau No 816 rue Union— MERCREDI, le 9 juin 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 3 mai 1909, dans l'affaire et pour le compt de la succession de Dominic A. Cirino, il sera vendu à l'enchère publique—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 128, borné par les rues Magasin, Constance et Sixième et l'avenue Washington, et mesurant vingt et un pieds un pouce de face à la rue Magasin sur cent vingt-six pieds six pouce de profondeur entre lignes parallèles, et faisant face à l'avenue Washington et formant le coin de la rue Magasin et l'avenue Washington.

Ladite portion de terre est composée d'une part on du lot original désigné par le numéro un sur plan dressé par Henry Boudousquié, architecte, le 12me jour de janvier 1869 et déposé en l'étude de Félix Grima, défunt notaire et au-si désigné comme lot X sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 19me jour de juin 1908. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à deux étages et hangar, couverte en ardoise No 2500 rue Magasin, coin de l'avenue Washington.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur et à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909. L'acte de vente par devant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur

John J. McCloskey, avocat.

5mai—5 9 16 23 30—juin 6 9

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION CAPITALISTES

Désirables demeures dans le 7me District.

Cottages simples No 1620 et 1623 rue Dante, entre Birch et Green.

Succession de Victor Lafforgue.

No 88,585—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune — A l'encan, MARDI, le 1er juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, Paroisse d'Orléans, daté du 26 avril 1909, et rendu dans la susdite affaire:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, carré d'ilet No 210, borné par les rues Dante, Green, Cambronne et Birch; ledit terrain commence à une distance de cent cinq pieds (105) du coin des rues Green et Dante, et mesure quarante-cinq pieds (45) rue Dante, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; étant l'entier terrain No 6 et une partie du terrain No 7 adjacent.

No 2. Deux certains terrains situés dans le Septième District de cette ville, dans le carré No 211, borné par les rues Dante Dublin, Green et Birch, et désigné par les Nos 18 et 19 cadit carré, contigus et mesurant chacun trente [30] pieds de face à la rue Dante sur une profondeur de cent dix-sept pieds six pouces 117' 6" entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste s'il y en a, en un an représenté par un ou des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur; toutes les clauses de sécurité et privilèges sur la propriété vendue, comprenant la clause de non aliénando, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumant en sus du prix d'achat, toutes les taxes dues et exigibles en 1909; il fera un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant M. Lewis R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Hon. C. C. Friedrichs, avocat.

30 av—mai 2 9 16 23 30 31—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Carrollton.

Cottages Simples Nos 7725 et 7729 rue Hickory.

Succession de Mme Margaret Bougger, veuve de Adam Helwick.

No 89,013—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN.

PAR FRIEDERICHS & REDERSHEIMER, George G. Frederichs, Encanteur. Bureau No 826 rue Commune— MARDI, le 25 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 13me jour d'avril 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'ilet No 243 borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Hickory, lesdits lots sont désignés par les Nos 21-22 sur un devis annexé à un acte de vente fait par M. Dorsan passé pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 8 février 1872, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 22 forme le coin des rues Burdette et Hickory, acquis par la défunte Mme Helwick de Theo P. Helwick, d'après un acte de vente passé pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 22 janvier 1903 enregistré dans le livre des transferts 193, folio 112.

Les améliorations comprenant deux cottages simples en bois, couvert avec des bardeaux galer et sur le devant et environ trois chambres de chaque côté, bonne cour, citerne, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être représenté par billets qui doivent être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le "Pacte de non aliénando". 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assumer au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24 25—mai 2 9 16 23 à date

I. B. Rennyson.

Succession de Elma Bergeron, épouse de Dall Thomas.—No 89,236.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 19 avril 1909, dans l'affaire de la succession de Elma Bergeron, épouse de Dall Thomas, No 89 236, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 27 mai 1909, le joli cottage simple No 1561 rue N. Broad, comprenant un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le numéro quatorze et mesurant vingt six pieds quatre pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent neuf pieds un pouce entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur et à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant H. L. Leonia, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

25 avril—25—mai 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Cinq chambres de chaque côté.

2309-11 AVENUE CLEVELAND,

Entre les rues Miro et Tonti, l'ilet Canal.

Devant être vendu au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve, JEUDI, le 13 mai 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 29 mars 1909, procès 88,271, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 13 mai. Le joli cottage double 2309-11 avenue Cleveland, dans l'ilet 552, Premier District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Miro Tonti et Canal, étant le lot 20, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 8" 6".

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en un ou deux ans sur billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente; les loyers devant aller à l'acquéreur de la date de l'acte de vente; les taxes de 1909, les frais de certificats nécessaire et l'acte de vente pardevant Alphonse Gunnes, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Geo Montgomery avocat

11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Marguerrette Staub

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 89,576—Division C. — Attendu que Anna Spindler, et son époux Jacob P. Spindler, pour antérieur et assister sa dite épouse, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margarrette Staub, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. W. Kendall, avocat.

30 av—30—mai 4 9

Succession de Wallace Weed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,848 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wallace Weed, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — W. L. Hughes, avocat

29 avril—mai 4 9

Succession de Victoria Rose Pepin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,295— Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution, présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favret & Friedrichs, avocats.

30 avril—mai 4 9

Succession de Pira Genovesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,119—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joséphine Angelona, veuve de Pira Genovesi, judmistratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Wateringer, avocat.

5 mai—5 9 14

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES DE VALEUR,

307-309 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, à côté du coin de la rue Gravier.

—AUSSI—

311-313 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, contiguë à la première propriété décrite, avec allée commune à l'arrière.

A quelques pas de la Bourse au Coton, de la Bourse aux Valeurs, de la Bâtisse de la Banque Hibernia, de la Bâtisse Hennen, de l'Hôtel St Charles, de la Nouvelle Bâtisse de la Banque Whitney, et d'autres structures importantes.

Dans le Cœur de la Nouvelle-Orléans Commerciale et Financière.

Situations excellentes pour Banques, Sociétés de Homestead, Négociants en Coton et Grains, Compagnies de Navires, d'Assurances, de Courtiers en Actions et Bons; Hommes de Profession, Commerce de Détail, etc., etc.

Les deux susdites propriétés ensemble pourraient être converties en une Bâtisse moderne de Bureaux.

Aussi

Maison de résidence de choix et substantielle en briques avec vastes terrains,

No 1625 RUE THALIE, près de l'avenue St-Charles.

A une distance de la rue du Canal qui se peut marcher, convenable comme Résidence, Maison de Pension, Sanatorium privé, Ecole, Loges, etc., etc. La maison est une résidence simple en briques à deux étages ayant Corridor, Salons doubles, Salle à manger, Office, Cuisine, Chambre à blanchissage, Huit Chambres à coucher, Chambre à bain Ecurie et Maison de dépendances. Plans des susdites propriétés à la Bourse.

VENTE - JEUDI, 20 MAI.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Henry R. Labouisse et als vs Peter R. Labouisse et als, dossier No 88,727 rendus et lus en pleine Cour le 6 avril 1909 et signés en pleine Cour le 12 avril 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, j'offrirai en vente à l'encan, à la Bourse de Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 20 mai 1909, la propriété ci-après décrites, à savoir:

(1) Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et ce qui appartient ou en fait partie, située dans le carré borné par les rues St Charles (ci-devant Naiades), Erato, Carondelet (ci-devant Apollon) et Thalie, dans le Premier District de cette ville, et formée des terrains ci-après décrits, savoir:

(A) Un terrain mesurant vingt huit pieds, huit pouces de face rue Thalie; la même largeur à l'arrière, et cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine et désigné comme terrain No 27 sur un plan déposé comme No 21 en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire de cette ville.

(b) Une portion de terre contigue au susdit terrain et étant une partie du terrain No 26 sur ledit plan, mesurant vingt-et-un pieds de face rue Thalie sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

(c) Un terrain désigné sur ledit plan par le No 28, et adjacent audit terrain No 27, mesurant vingt-huit pieds et huit pouces de face sur ladite rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, passages, servitudes et tout ce qui en dépend en faisant partie ou de quelque façon y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union, désigné par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par Louis Bringier voyer général le 24me jour de décembre 1835, et déposé en l'étude de C. B. Camas, ancien notaire de cette ville, pour référence, les dits terrains mesurent, mesure anglaise, d'après le plan comme suit:

Le terrain No 3, vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Carondelet, vingt-cinq pieds à l'arrière sur une allée commune audit terrain et à d'autres; quatre-vingt-cinq pieds, dix pouces et six lignes sur la limite qui le sépare du terrain No 4, et quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes sur la limite qui le divise du terrain No 4; et

Le terrain No 4, vingt-cinq pieds de face rue Carondelet; vingt-cinq pieds de largeur à l'arrière sur la susdite allée; quatre-vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant dudit terrain No 3, et quatre-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite le séparant du terrain No 5.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, en sus des prix d'adjudication; il paiera le coût de tous les certificats nécessaires aux ventes respectives et fera un dépôt entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent; et il n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour où sera fait l'acte de vente, et toutes les propriétés sont vendues sujettes à des baux qui expirent le 30 septembre 1909; actes de vente pardevant Edouard Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GARLAND WOLFE, Encanteur.
824 rue Commune.

MM. James Legendre et Morgan & Milner, avocats.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Salvadore Corso.

No 89,116—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

Propriété vendable du Troisième "ward".

Bâtisse à deux étages coin des rues Palmyre et Genois, convenable pour magasin et résidence, et le joli

Cottage double, 230-32 rue S. Genois.

En vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division A, daté et signé du 12 avril 1909 et adressé à Will J. Morgan, encanteur il sera vendu à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 juin 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

(2) Lots ou morceaux de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cleveland, Genois, Clark et Palmyre, désignés comme lots A et B et mesurant comme suit.

Le lot A mesure 33 pieds 6 pouces de face à ladite rue Palmyre 48 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Genois, 57 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé, de là 6 pieds 9 pouces sur une ligne presque parallèle à la dite rue Palmyre et s'allongeant vers la rue Genois et s'étendant vers la rue Palmyre et mesure 3 pieds et 7 pouces de là une ligne oblique s'étendant vers la rue Genois, 11 pieds 9 pouces sur une autre ligne qui mesure 16 pieds 7 pouces et 2 lignes jusqu'à la rue Genois; les quatre lignes dernièrement décrites divisant le dit lot A du lot B.

Le lot B portant le No municipal 230 rue S. Genois mesure 59 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Genois, 50 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté opposé et du fond, 33 pieds 6 pouces en profondeur sur son côté le plus près de la rue Cleveland, de là le divisant du lot A, Ledit lot B mesure une première profondeur de 16 pieds 7 pouces et 2 lignes; de la une deuxième profondeur oblique de 11 pieds 9 pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Cleveland; de là sur une autre ligne presque parallèle à la rue Genois 2 pieds 7 pouces, et de là sur une autre ligne de profondeur s'étendant à la ligne du fond 6 pieds 9 pouces.

Conditions—Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer pour les certificats et pour l'acte de vente pardevant Theo. Cotsinio, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date de l'acte de vente soit passé.

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 rue Carondelet.

Theo. Cotsinio, avocat.

2mai—2 9 16 23 30—juin 3

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Commode,

1412-14 rue Mandeville, près de la rue Villeré.

Succession de Joseph Heintz et Epouse.

No 88,501—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 20 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, cette ville, en vertu de et conformément à un ord